

Conditions Générales de Vente

PREAMBULE

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à la vente de billets Blue Moon 2018 réalisée par l'association de loi 1901 :

Association des Elèves Ingénieurs de l'ESEO
10, Boulevard Jean Jeanneteau
49100 ANGERS
Adresse e-mail : contact@bdeeseo.fr

« Le vendeur » désigne un des membres de droit de l'association des élèves ingénieurs de l'ESEO ou l'un de ses revendeurs agréés.

« L'acheteur » désigne toute personne réalisant la démarche d'achat d'un billet. L'acheteur qui finalise l'achat d'un billet par règlement de la somme due reconnaît avoir lu les présentes conditions de vente et les accepter pleinement. Il accepte également le règlement de la soirée disponible sur le site de l'événement : <https://bm.bdeeseo.fr/>

ARTICLE 1 - PRIX

Le prix des billets est régi comme suit :

- a) 26 euros pour une place dite « PASS Blue Moon 2018 [NAVETTE INCLUSE] » pour toute personne majeure. Ce tarif comprend l'accès à la salle de spectacle, la navette aller-retour, le service vestiaire (dans la limite des vestiaires disponibles) ainsi que 2 consommations alcoolisées (bière, rosé, sangria) et des boissons sans alcool à volonté.
- b) 23 euros pour une place dite « PASS Blue Moon 2018 [TARIF SANS NAVETTE] », pour toute personne majeure se rendant à l'événement par ses propres moyens. Ce tarif comprend l'accès à la salle de spectacle, le service vestiaire (dans la limite des vestiaires disponibles), l'accès au parking ainsi que 2 consommations alcoolisées (bière, rosé, sangria) et des boissons sans alcool à volonté. L'acheteur se verra remboursé la somme de 3 euros si celui-ci conduit et est négatif à l'éthylotest effectué lors de sa sortie définitive de la salle.
- c) 32 euros pour une place dite « PASS Blue Moon 2018 [FULL EXPERIENCE] », pour toute personne majeure. Ce tarif comprend une place dite « PASS Blue Moon 2018 [NAVETTE INCLUSE] » ainsi qu'un assortiment de produits dérivés de l'événement et une affiche de l'événement au format standard A3 remis en main propre lors de l'événement.
- d) 23 euros pour une place dite « PASS Blue Moon 2018 [ESEO NAVETTE INCLUSE] », pour toute personne majeure étant inscrite à l'ESEO pour l'année scolaire 2017-2018. Ce tarif comprend l'accès à la salle de spectacle, la navette aller-retour, le service vestiaire (dans la limite des vestiaires disponibles) ainsi que 2 consommations alcoolisées (bière, rosé, sangria) et des boissons sans alcool à volonté. Ce nombre de réservation de ce tarif est limité à une réservation par personne.
- e) 26 euros pour une place dite « PASS Blue Moon 2018 [ESEO PARIS VELIZY] », pour toute personne étudiante majeure étant inscrite à l'ESEO de Paris-Vélizy pour l'année scolaire 2017-2018. Ce tarif comprend l'accès à la salle de spectacle, le transport en navette aller/retour, le service vestiaire (dans la limite des vestiaires disponibles) ainsi que 2 consommations alcoolisées (bière, rosé, sangria) et des boissons sans alcool à volonté.

ARTICLE 2 - NOMBRE DE BILLETS

Le nombre total de places dites « PASS Blue Moon 2018 » cumulées en réservation par personne, tous tarifs confondus, ne peut être supérieur à cinq places par personne. Une même personne ne saurait contourner cette règle par plusieurs achats espacés dans le temps ou de toute autre manière.

Le nombre total de places disponibles est de 4000. Les ventes seront immédiatement arrêtées dès lors que le nombre maximal de ventes sera atteint.

Le client est informé, en temps réel, lors de la passation de sa commande, de la disponibilité des places souhaitées.

ARTICLE 3 – ACHAT D'UN BILLET

3.1 Lieu de ventes

- « Sur place », dans un point de vente officiel : les restaurants universitaires d'Angers (Belle Beille, St Serge, médecine), ainsi qu'à l'ESEO et dans les établissements partenaires.
- Sur le site internet officiel de l'évènement : <https://bm.bdeeseo.fr>
- Sur la page Facebook officielle : <https://www.facebook.com/BlueMoonOfficiel>

3.2 Revente de billet

Chaque billet est nominatif et personnel et ne peut être revendu que dans le respect de la loi du 12 mars 2012 n° 2012-348 sur l'Organisation des manifestations sportives et culturelles, laquelle interdit, sous peine de sanctions pénales, de vendre de manière habituelle des billets pour des manifestations culturelles ou sportives, sans autorisation expresse de l'organisateur ou du propriétaire des droits d'exploitation. L'organisateur pourrait alors refuser à l'acheteur l'accès à la salle.

3.3 Conditions de vente

Pour pouvoir acheter un billet, l'acheteur doit :

- Présenter une pièce d'identité confirmant sa majorité
- S'acquitter immédiatement, en euros, de la somme totale correspondant aux tarifs des places demandées

L'acheteur peut s'acquitter de la somme due par Espèces, Carte Bancaire ou Lydia pour un achat « sur place » ou par Carte Bancaire pour un achat sur Internet.

ARTICLE 4 - SECURISATION DES PAIEMENTS

Les paiements électroniques effectués dans le cadre des transactions réalisées sur le site <https://bm.bdeeseo.fr> sont sécurisés, par utilisation du procédé de cryptage SSL. L'association des Elèves Ingénieurs de l'ESEO utilise, pour les dits paiements électroniques sécurisés, la solution de billetterie fournie par BilletWeb.

ARTICLE 5 - TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

5.1 Collecte des données personnelles

Lors de l'inscription, l'organisateur est amené à collecter auprès du participant certaines informations et données à caractère personnel telles que notamment nom et prénom, adresse e-mail, date de naissance, numéro de téléphone mobile sans que cette liste ne soit limitative.

5.2 Finalités du traitement

Les informations et données concernant le participant sont nécessaires à la gestion du Tremplin et de la relation commerciale. Les informations et données sont également conservées à des fins de sécurité et afin de respecter les obligations légales et réglementaires de conservation des données.

Ces données seront utilisées dans le cadre du traitement et du suivi de la procédure d'inscription, ainsi que dans l'hypothèse d'un éventuel report ou annulation de l'événement correspondant.

Le participant accepte d'être prévenu via ses informations personnelles de toute décision affectant les conditions de déroulement dudit événement (telle qu'annulation, report, modification du lieu d'organisation, ...)

5.3 Destinataires des données

Aucun organisme extérieur à l'organisation de l'événement ne pourra avoir accès aux données du participant.

5.4 Droits d'opposition, d'accès, de rectification

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le participant bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne. Il peut également, pour des motifs légitimes à préciser, s'opposer au traitement des données le concernant.

Il peut exercer ces droits en s'adressant à : contact@bdeeseo.fr ou à : Association des Elèves Ingénieurs de l'ESEO, 10, Boulevard Jean Jeanneteau, 49107 ANGERS CEDEX 2 CS 90717. Conformément à la réglementation en vigueur, le courrier doit être signé et accompagné de la photocopie d'un titre d'identité portant la signature du client et préciser l'adresse à laquelle doit parvenir la réponse.

5.5 Convention de preuve

Le système d'information de l'Association des Elèves Ingénieurs de l'ESEO est considéré par les participants comme preuve des données, fichiers, opérations reçus et conservés par l'Association des Elèves Ingénieurs de l'ESEO.

ARTICLE 6 - RETRACTATION, REMBOURSEMENT ET ANNULLATION

6.1 Absence de droit de rétractation

Conformément à l'article L 121-20-4 du Code de la consommation, les billets ne font pas l'objet d'un droit de rétractation.

6.2 Remboursement et échange

A compter de leur achat par le client, le billet ne peut être ni échangé, ni remboursé, même dans l'hypothèse dans laquelle le billet n'aurait pas été utilisé par le client. Le billet ne sera pas remboursé suite à l'expulsion de l'acheteur du lieu de l'événement pour non-respect du règlement de la soirée disponible sur le site officiel de l'événement : <https://bm.bdeeseo.fr>.

6.3 Annulation ou report d'un événement

Si l'organisateur est contraint d'annuler définitivement l'événement aucun billet ne sera remboursé.

En cas de report de l'événement, le remboursement éventuel du billet ou son échange sera soumis aux conditions particulières de l'organisateur de l'événement. En tout état de cause, l'échange du billet ne se fera qu'en faveur de l'acquéreur initial contre remise du billet.